

221C3581
FR0011271600-FS1018

22 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 décembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 21 décembre 2021, le seuil de 15% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations¹ et Bpifrance Investissement¹, cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 6 141 741 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 15,38% du capital et 14,49% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA ¹	3 041 003	7,62	3 041 003	7,18
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies) ¹	3 100 738	7,77	3 100 738	7,32
Total CDC	6 141 741	15,38	6 141 741	14,49

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FERMENTALG³.

¹ Il est précisé que (i) Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA, laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance, et (ii) Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations.

² Sur la base d'un capital composé de 39 921 587 actions représentant 42 377 130 droits de vote (selon le déclarant) en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société FERMENTALG du 16 décembre 2021.